

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5651

présenté par

M. Dubois, M. Bony, M. Brigand, M. Nury, M. Ray, M. Di Filippo, M. Meyer Habib, M. Portier,
Mme Anthoine, Mme Louwagie, M. Bazin, Mme Petex-Levet et M. Forissier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.